

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2015

(Banques et établissements financiers)

I- Tableau d'activité et de résultats

	1er semestre 2015	1er semestre 2014	Année 2014	En valeur	En pourcentage
Indicateurs en FCFA	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
				(4) = (1) - (2)	(5) = [((1)-(2))/(2)]*100
Produit Net bancaire	15 021	13 085	26 686	1 936	14,80%
Frais généraux	6 060	5 043	10 806	1 017	20,16%
Résultat brut d'exploitation	8 265	7 491	14 707	773	10,32%
Coût du risque	8 798	9 219	9 055	-421,0	-4,57%
Résultat exceptionnel	308	95	356	213	224,92%
Résultat avant impôt	7 956	7 524	14 646	432	5,74%
Résultat net	5 614	5 308	10 478	306	5,77%

(N°) Année en cours

II- Commentaires

Les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), ont globalement enregistré au cours du premier semestre 2015, des performances économiques appréciables, soutenues notamment par la vigueur du secteur tertiaire. Pour l'année 2015, le taux de croissance du PIB au sein de l'Union serait attendu à 6,7% contre 6,5% en 2014.

Sur le plan national, les dernières projections macroéconomiques en date du mois de mars 2015, tablent sur une légère reprise de l'activité économique pour l'année 2015 après le ralentissement observé en 2014. Le taux de croissance du PIB est projeté à 5,0% contre une estimation de 4,0% en 2014.

La croissance attendue en 2015 serait soutenue par l'ensemble des secteurs avec des contributions de 2,8 points de pourcentage pour le secteur tertiaire, de 1,3 point de pourcentage pour le primaire, et 0,9 point de pourcentage pour le secondaire.

Dans cet environnement, la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO œuvre à consolider sa position sur le marché bancaire du pays et à préserver sa rentabilité.

770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO
 Tél : (226) 25 30 88 70 à 73 - Fax (226) 25 30 88 74 - E-mail : boadg@fasonet.bf - Swift : AFRIBF BF

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 11.000.000.000 F CFA - RC CM : BF OUA 2000 B 647 - LB N° C 0084 A - IFU : 00001144X
 Siège Social : BANK OF AFRICA-BURKINA FASO - 770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

Se bonifiant de 10,2% en une année, le total bilan de la BANK OF AFRICA – BURKINA FASO atteint 511,1 Milliards de FCFA en Juin 2015. Les dépôts et les crédits de la clientèle, principales composantes du bilan, ont enregistré des taux de croissance annuelle respectifs de 4,2% et de 10,5%, atteignant 331,8 Milliards de FCFA pour les ressources, et 328,4 Milliards de FCFA pour les emplois au 30 juin 2015.

Les efforts d'assainissement du portefeuille se poursuivent, permettant de réaliser un taux de Créances Douteuses et/ou Litigieuses de 3,29% au 30 juin 2015.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'affiche à 8 264,8 MFCFA et le Coefficient d'exploitation à 44,98%, respectant la limite normative maximale de 50%.

La BANK OF AFRICA BURKINA FASO clôture au 30 juin 2015 avec un Résultat net après charges fiscales de 5 614,4 MFCFA.

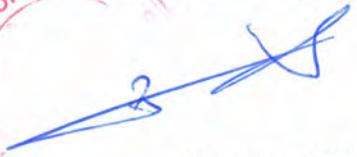
III- Autres informations

- Toutes autres informations pertinentes

Fait à Ouagadougou, le 04/08/2015

NB : L'attestation des Commissaires aux comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est publiée en même temps que le rapport d'activité semestriel.



Le Directeur Général

Sébastien TONI

770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO
Tél : (226) 25 30 88 70 à 73 - Fax (226) 25 30 88 74 - E-mail : boadg@fasonet.bf - Swift : AFRIBF BF

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 11.000.000.000 F CFA - RC CM : BF OUA 2000 B 647 - LB N° C 0084 A - IFU : 00001144X
Siège Social : BANK OF AFRICA-BURKINA FASO - 770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

**BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(B O A-BF)**

**Société Anonyme au capital de 11 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE
LAMIZANA, 01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Établi en application de l'article 715 de l'acte uniforme de
l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

PROVISOIRE

Juillet 2015

SOFIDEC SARL

01 BP 3800 Ouagadougou 01

Tél: +226 25 37 69 51/52

E-mail : sofidec@sofidec-nexia.com

Cabinet ROSETTE NACRO

01 BP 1955 Ouagadougou 01

Tél. : +226 25 37 18 93

E-mail : canacro@fasonet.bf

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BOA-BF	3-9
II- NOTE DE PRESENTATION DE LA BANK OF AFRICABURKINA FASO	10-13
III- NOTE AUX ETATS FINANCIERS	14-34
IV- ANNEXES	35
- ANNEXE I : Bilan et hors bilan exercice 2015	
- ANNEXE II : Compte de résultat exercice 2015	

**I-RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BOA-BF**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015. Conformément à ces dispositions, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de vous présenter un rapport portant à votre connaissance :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous avons décelées ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit.

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

Eléments	Montants au 30 Juin 2015 (Millions FCFA)
Total bilan	511 101
Fonds propres effectifs	37024
Résultat net (bénéfice)	5 614

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°004-2011/CB relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA, nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- Le fonctionnement des organes sociaux ;
- L'organisation du contrôle interne ;
- La qualité du système d'information et comptable ;
- La gestion et la qualité des risques ;

- Le respect de la réglementation ;
- La révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions issues de nos travaux se présentent comme suit :

1. Fonctionnement des organes sociaux

Les principaux organes sociaux de la banque sont l'Assemblée Générale des Actionnaires et le Conseil d'Administration. La composition et les règles de fonctionnement de ces organes sont régies par les Statuts de la banque et les dispositions légales.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

2. Analyse et évaluation du contrôle interne

D'une manière générale, l'évaluation et l'appréciation des procédures et du système de contrôle interne en vigueur au sein de la banque n'ont pas révélé de dysfonctionnements graves susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la situation financière et le patrimoine de la banque au 30 juin 2015. Elles ont néanmoins mis en évidence un certain nombre de faiblesses jugées non significatives qui feront l'objet d'une lettre de management au Président du Conseil d'Administration et contenant notamment nos principales recommandations en vue de corriger ces faiblesses et de contribuer à l'amélioration constante du système de contrôle interne de la banque.

3. Qualité du système d'information et comptable

Le système d'information de la banque repose sur le progiciel intégré IGOR. Il dispose de modules associés permettant entre autres, l'automatisation des opérations de guichet, de comptabilité et des risques.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur la qualité du système d'information de la banque.

4. Gestion et qualité des risques

La gestion et la maîtrise des risques de la banque est assurée par le Conseil d'administration à travers notamment la mise en place et le fonctionnement régulier des trois comités suivants :

- Le comité de crédit local ;
- Le comité de crédits élargi ;
- Le comité d'audit et des risques.

En outre, la Direction du pôle engagements et risques de la banque est chargée de la révision du portefeuille des agences et des chargés de clientèle et surtout de l'analyse de tous les engagements irréguliers.

L'appréciation de la qualité des risques au niveau de la BOA-Burkina Faso à laquelle nous avons procédé n'appelle pas d'observation particulière de notre part. D'une manière générale, les déclassements en douteux et litigieux des engagements ainsi que leur provisionnement sont effectués par la banque conformément à l'instruction 94/05 de la Commission Bancaire.

5. Respect de la réglementation bancaire

Dans le cadre du contrôle du respect de la réglementation bancaire (circulaire n°004-2011/CB/C du 4 janvier 2011), nous avons examiné les ratios prudentiels édictés par la BCEAO et produits par la banque au 30 juin 2015.

Suite à nos analyses, nous avons constaté que la banque respecte les normes.

6. Vérifications et informations spécifiques

Informations sur les prêts et garanties consentis aux dirigeants et aux principaux actionnaires.

L'article 45 de la loi N° 058-2008/AN du 23/12/2008 portant réglementation bancaire dispose que les commissaires aux comptes doivent mentionner dans leur rapport annuel à l'Assemblée, tout prêt quel que soit le montant consenti aux dirigeants, aux principaux actionnaires et aux entreprises privées dans lesquelles les personnes ci-dessus visées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social. Ces prêts doivent être approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de la banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, l'état de ces prêts nous a été communiqué par la banque. Cet état fait ressortir un encours des engagements accordés aux dirigeants de 5 444 millions FCFA au 31 décembre 2014, soit un ratio de 14,7% pour une norme réglementaire de 20% maximum et se décomposant comme suit :

(Millions de FCFA)

Bénéficiaires	Concours par caisse	Engagement par signature	Total engagements
Membres du Conseil d'administration	374	2 165	2 539
Commissaires aux comptes	51	14	65
Personnel d'exécution et de direction	2 840	-	2 840
TOTAL	3 265	2 179	5 444

7. Révision des comptes

Postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications doivent être apportées

Les travaux de révision effectués sur les comptes n'ont pas révélé d'erreurs ou d'anomalies susceptibles d'influencer de manière significative les comptes et états financiers qui vous sont soumis.

Opinion

En conclusion de nos travaux, l'opinion que nous serons amenés à émettre sur les états financiers de la Bank Of Africa-Burkina Faso (BOA – BF) au 30/06/2015 tels qu'ils vous sont soumis, sera une certification sans réserve.

Ouagadougou, le 20 juillet 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Oumarou Gilbert SINARE

Associé - Gérant

Expert-comptable

**inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso**

Cabinet ROSETTE NACRO



Rosette C. RIFFARD NACRO

Directrice Générale

Expert-comptable Diplômée d'Etat

**inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso**